

PARC NATUREL REGIONAL DES LANDES DE GASCOGNE
COMITE SYNDICAL
A SAINT SYMPHORIEN (33)

Séance du 19 octobre 2020
Délibération n°931

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt, le lundi 19 octobre à 18h30, le Comité syndical s'est réuni à SAINT SYMPHORIEN (33) conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de **M. DEDIEU Vincent**.
Date de la convocation : 13 octobre 2020

Étaient Présents : M. DEDIEU Vincent, Mme LAMARQUE Gisèle portant pouvoir de Mme HARRIBEY Laurence, Mme NAYACH Laure, M. THIERRY Nicolas, M. GILLÉ Hervé, Mme PIQUEMAL Sophie portant pouvoir de M. GLEYZE Jean-Luc, M. COUTIERE Dominique portant pouvoirs de M. CARRERE Paul et de M. DUDON Alain, Mme VALIORGUE Magali, Mme BREQUE Claudie, M. BOUFFIN Yann, M. DELUGA François portant pouvoirs de M. PAIN Cédric et de Mme LE YONDRE Nathalie, M. FORET Thierry, M. MARTINEZ Manuel, M. SARTRE Philippe, M. TULARS Bernard, Mme ARDOUIN Aimée, M. DECLERCQ Cyrille, Mme DESMOULIN Karine, M. DUNOGUES Yves, M. ICHARD Vincent, M. LANUSSE Denis, Mme MESPLES Olga, M. SORE Serge portant pouvoir de M. SAINTORENS Denis, Mme TAPIN Maylis, Mme TOSTAIN Emmanuelle.

Absents excusés (pouvoirs) : Mme HARRIBEY Laurence ayant donné pouvoir à Mme LAMARQUE Gisèle, M. GLEYZE Jean-Luc ayant donné pouvoir à Mme PIQUEMAL Sophie, M. CARRERE Paul ayant donné pouvoir à M. COUTIERE Dominique, M. DUDON Alain ayant donné pouvoir à M. COUTIERE Dominique, M. SAINTORENS Denis ayant donné pouvoir à M. SORE Serge, Mme LE YONDRE Nathalie ayant donné pouvoir à M. DELUGA François, M. PAIN Cédric ayant donné pouvoir à M. DELUGA François.

Absents : M. LAGRAVE Renaud (excusé), Mme NADAU Marie-Françoise (excusée), M. TAUZIN Arnaud (excusé), M. PAPADATO Patrick (excusé), M. BLANC-SIMON Jean-Luc (excusé), Mme BARAT Geneviève, Mme BRUN Yveline, Mme VEILLARD Carole, M. LASSALLE Jean-Claude.

VIE INSTITUTIONNELLE :
Désignations pour les représentations du Parc

Désignation à la Commission Locale de l'Eau de la Clé du SAGE « Midouze »

En raison du renouvellement du Collège des Communes, du Collège des EPCI, du Président et des Vice-Présidents, le Comité syndical doit délibérer pour procéder à la désignation pour la Commission Locale de l'Eau de la Clé du SAGE « Midouze »

Pour mémoire SAGE Midouze	
Superficie du SAGE	3142 km ²
Nombre de communes / département	128 / 2
<i>dont 11 communes du PNR</i>	<i>Landes (11) : Arue, Bélis, Brocas, Cachen, Canenx et Réaut, Garein, Labrit, Le Sen, Lencouacq, Mailleres, Vert,</i>
Nombre de membres de la CLE	49 (25 Élus – 15 Usagers – 9 État)
Date d'approbation du périmètre	11/02/2004 révisé le 11/05/2012
Date de dernière approbation du SAGE	29/01/2013
Structure porteuse	Institution Adour

Vu les articles L212-4, R212-29 et R212-30 du code de l'Environnement,

Vu la demande de la préfète des Landes du 19 aout 2020,

Le Parc naturel régional des Landes de Gascogne est membre du Collège des représentants des Collectivités Territoriales et des Établissements Publics Locaux au sein de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE MIDOUZE, avec un délégué.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical unanime procède à la désignation de l'élu qui représentera le Parc au sein de la CLE du SAGE MIDOUZE.

PARC NATUREL REGIONAL DES LANDES DE GASCOGNE
COMITE SYNDICAL
A SAINT SYMPHORIEN (33)

Séance du 19 octobre 2020
Délibération n°931

- Mme MESPLES Olga

Fait pour valoir ce que de droit,

à Belin-Béliet, le 21 octobre 2020

Vincent DEDIEU

Président du Syndicat Mixte

